

AVIS DE RECRUTEMENT

La commune Les Belleville

3 586 habitants, surclassée 40 à 80 000 habitants

Support des stations de Saint-Martin de Belleville,
Les Menuires et Val Thorens,
au sein du domaine skiable des 3 Vallées

Collectivité attractive et dynamique reconnue
pour la qualité de son cadre de vie,
la commune rayonne sur un territoire à dimension touristique.

recrute

Des agents auxiliaires affectés à la surveillance de la voie publique (H/F)

CDD pour la saison d'hiver 2024/2025

Placé(e) sous l'autorité du chef de service de la police municipale, vous participez au fonctionnement du service en qualité d'agent de surveillance de la voie publique et d'assistant(e) temporaire de police.

► Vos missions

- Mission d'accueil, de renseignements et de gestion du flux touristique
- Ilotage et surveillance de la voie publique
- Constatation des infractions au code de la route et au code de la santé publique (propreté des voies)
- Mission de prévention aux abords des bâtiments scolaires
- Sécurisation des événements organisés par les organismes para municipaux
- Seconder les agents titulaires du service
- Assurer la patrouille de nuit
- Gérer le service fourrière

► Vos aptitudes et compétences

- Expérience professionnelle souhaitée
- Aptitude au travail en équipe
- Sens du contact et des relations humaines
- Permis B obligatoire ; permis E ou C apprécié
- Pratique de langues étrangères appréciée
- Aptitude à travailler dans des conditions météorologiques en haute montagne
- Ponctualité et rigueur

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae
sont à adresser dès que possible à :

**Monsieur le Maire - Mairie - 1 Place des Belleville -
73440 Les Belleville ou par courriel à l'adresse :
recrutement@lesbelleville.fr**



► Les conditions d'exercice

- Poste à temps complet avec une amplitude horaire variable en fonction des contraintes
- Habilitation préfectorale obligatoire (démarches effectuées par le service des ressources humaines)
- Casier judiciaire vierge qui conditionne l'embauche
- Port de l'uniforme obligatoire
- Déplacements fréquents sur le territoire communal
- Conditions d'agrément et d'assermentation
- Logement de fonction pour nécessité absolue de service

► Vos avantages

- Aide au logement
- Participation aux abonnements aux centres sportifs
- Participation au forfait de ski (avantage en nature)
- Salle de restauration